



SOS-TORTURE/BURUNDI

"Celui qui sauve une vie sauve l'humanité toute entière"

BURUNDI

**Rapport sur la situation des droits de l'homme
Troisième Trimestre 2024**

***UNE SITUATION QUI PRÉOCCUPE LE CONSEIL DES DROITS
DE L'HOMME DE L'ONU***



En haut à droite : Fortuné Gaétan Zongo, Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi dont le mandat a été renouvelé lors de la 57^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme qui s'est tenu du 9 septembre au 11 octobre 2024 malgré l'opposition du Gouvernement burundais.

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE	3
2. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE	7
3. ENLÈVEMENTS OU DISPARITIONS FORCÉES.....	15
4. ATTEINTE AU DROIT À LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES	20
5. ATTEINTE AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE	24
6. CONCLUSION	27
7. RECOMMANDATIONS	28
7.1 AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI	28
7.2 AUX PAYS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST.....	28
7.3 A LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE	28

1. CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le troisième trimestre de l'année 2024, de juillet à septembre 2024, s'est inscrit dans la continuité des violations des droits humains observées lors des périodes précédentes, une situation qui a fait l'objet de préoccupations de la communauté internationale et spécialement lors des 56^{ème} et 57^{ème} sessions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, tenues à Genève, respectivement du 18 juin au 12 juillet 2024 et du 9 septembre au 11 octobre 2024.

C'est pour cette raison que le Gouvernement du Burundi, pour détourner l'attention de la communauté internationale, avait déployé beaucoup d'efforts pour convaincre ses partenaires influents de mettre fin au mandat du Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi, témoin privilégié des violations, dont la question de renouvellement était à l'agenda de la 57^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU.

Le ton avait même été donné plus antérieurement, le 28 mars 2024, par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération au développement, Albert Shingiro, lorsqu'il lança un appel à l'Union européenne pour le non-renouvellement du mandat du Rapporteur spécial en septembre 2024. Selon lui, le mécanisme du Rapporteur spécial avait été créé « *sans coopération avec le Burundi pour exercer une pression politique sur le Gouvernement burundais* ». Toujours selon le Ministre, « *le maintien de ce mécanisme, sans valeur ajoutée pour la promotion des droits de l'homme, crée des tensions inutiles et évitables au moment où les relations entre la communauté internationale et le Burundi sont en phase de réchauffement* ».¹

La même rhétorique fut reprise par l'Ambassadrice du Burundi à Genève lors de la 56^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme, Elisa Nkerabirori, au cours de la séance de dialogue interactif sur le Burundi tenue à Genève le 4 juillet 2024, en indiquant que le mécanisme du rapporteur spécial est un « *mécanisme mis en place sur base de la calomnie et d'infamie à l'endroit des instances étatiques et de toute une population* ».²

De leur côté, les organisations de défense des droits de l'homme prirent les devants pour alerter plutôt le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU sur l'urgence de renouvellement du mandat du Rapporteur Spécial. C'est ainsi que 39 organisations burundaises, régionales et internationales adressèrent aux Représentants permanents des États Membres et Observateurs du Conseil des droits de l'homme, le 29 août 2024, une correspondance pour recommander le renouvellement du mandat du Rapporteur Spécial.

Les signataires de la correspondance soulignaient que « *neuf ans après l'éclatement de la crise de 2015, non encore résolue, la situation des droits humains au Burundi*

1 Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, Fortuné Gaétan Zongo, présenté à la 57^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme, p. 2.

2 <https://www.youtube.com/watch?v=jgMzWJymgZQ>

demeure préoccupante. Le changement intervenu depuis l'investiture du président Évariste Ndayishimiye, en juin 2020, n'a apporté aucune réforme structurelle pour répondre aux préoccupations de longue date en matière de droits humains, de gouvernance, de justice et de primauté du droit »³.

Au bout du compte, ces organisations ont eu gain de cause car le mandat du Rapporteur Spécial des Nations Unies au Burundi a été renouvelé le 7 octobre 2024 à l'issue des travaux de la 57^{ème} session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Cette décision se justifiait par la situation préoccupante des droits de l'homme au Burundi, présentée notamment par Fortuné Gaétan Zongo, le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme, lors des 56^{ème} et 57^{ème} sessions du Conseil des droits de l'homme et par les organisations internationales et nationales de défense des droits de l'homme lors du dialogue interactif au cours des travaux du conseil. Il était appuyé par des ONGs internationales, partenaires des organisations burundaises de la société civile en exil.

Il importe de souligner que le Rapporteur Spécial avait évoqué entre autres « *un rétrécissement de l'espace civique et une répression des opposants politiques, des professionnels des médias et des défenseurs des droits de l'homme. L'impunité généralisée des auteurs de violations des droits de l'homme lors des différentes crises que le pays a traversées, notamment celle de 2015.* »⁴

Il avait également souligné que « *l'État exerce toujours un contrôle systématique sur le Service national de renseignement (SNR) et la milice des Imbonerakure, qui assiste ou complète les effectifs ou remplace les forces de sécurité dans des localités où elles ne sont pas présentes. Les Imbonerakure ont toute latitude pour torturer et intimider la population (en particulier les voix dissidentes, les partis d'opposition, les organisations de la société civile et les professionnels des médias)* ».⁵

Sur le plan économique, le Burundi est resté confronté aux difficultés économiques caractérisées par une forte inflation, une dépréciation de la monnaie et une pression fiscale élevée. Ces facteurs limitent considérablement le pouvoir d'achat des ménages. Le Burundi souffre également de pénuries de carburant, de sucre et d'eau, ainsi que de coupures récurrentes d'électricité qui exacerbent la pauvreté des populations.

Dans un rapport publié en octobre 2024 par le Global Hunger Index 2024, le Burundi était classé parmi les 42 pays du monde où la faim demeure à un niveau grave ou alarmant et encore en tête des dizaines de pays qui subissent toujours un niveau de faim beaucoup trop élevé dont le Burundi, le Tchad, le Madagascar, la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen.⁶

3 <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/09/HRC57-Civil-society-letter-on-BURUNDI-FRENCH.pdf>, p1

4 Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, op. cit, p.2

5 Ibidem, p.4

6 Global Hunger Index 2024, octobre 2024, INDICE DE LA FAIM DANS LE MONDE, lien : <https://www.globalhungerindex.org/pdf/fr/2024/synthese.pdf>

Concernant la situation des droits de l'homme au cours de la période sous revue, l'organisation SOS-TORTURE BURUNDI a relevé un total de 30 cas d'atteintes au droit à la vie, soit 40 % du total des violations. Les cas d'enlèvement et disparitions forcées sont au nombre de 17 qui représentent 23 % des violations tandis que les cas de privation de liberté, arrestations et détentions arbitraires sont au nombre de 16 et représentent 21 % des violations. Enfin, les atteintes au droit à l'intégrité physique sont au nombre de 12, soit 16 % des violations.

Tableau 1 : Cas de violations relevées au cours du troisième trimestre de 2024

Type de violation	Juillet	Août	Septembre	Total
1. Atteintes au droit à la vie (Assassinats)	15	13	2	30
2. Enlèvements/disparitions forcées	1	9	7	17
3. Privation de liberté, arrestations et détentions arbitraires	5	5	6	16
4. Atteintes au droit à l'intégrité physique (blessés, tortures)	1	8	3	12

Graphique 1 : Violation des droits humains par catégorie au cours du 3^{ème} trimestre de 2024

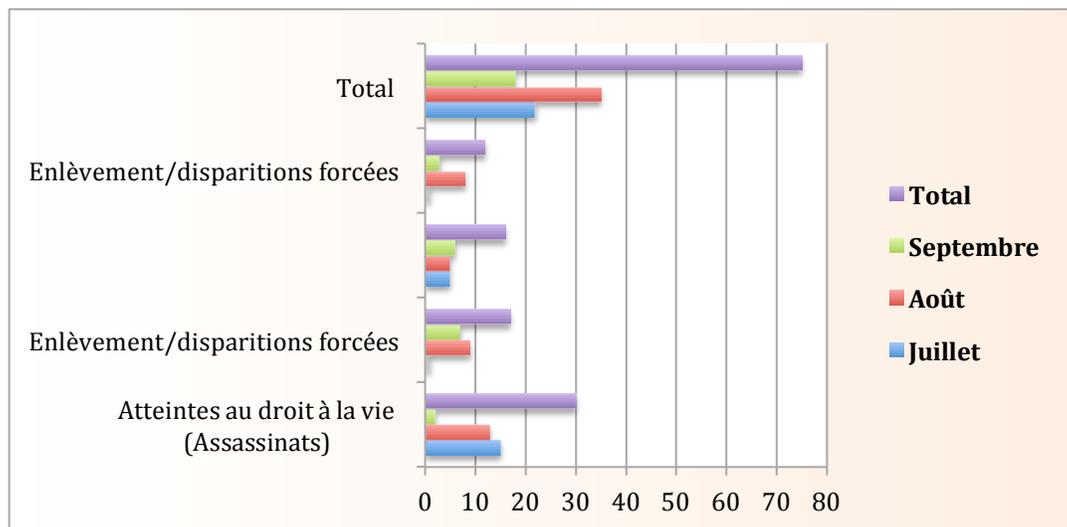
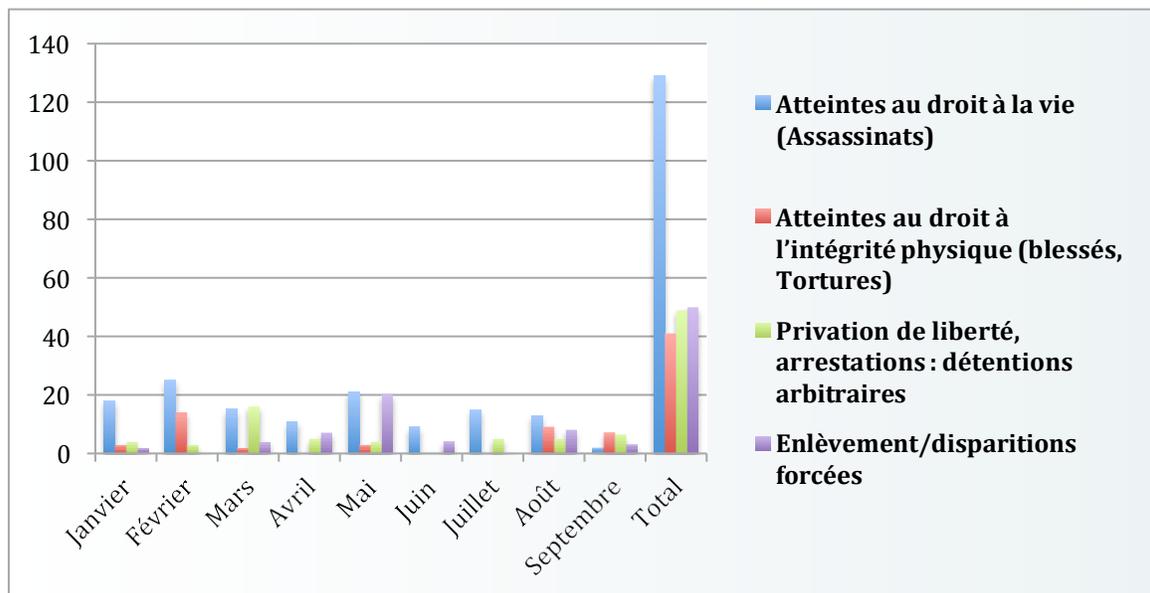


Tableau 2 : Evolution des violations de janvier à septembre 2024

Type de violation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep-tembre	Total
Atteintes au droit à la vie (Assassinats)	18	25	15	11	21	9	15	13	2	129
Atteintes au droit à l'intégrité physique (blessés, Tortures)	3	14	2	1	3	1	1	9	7	41
Privation de liberté, arrestations : détentions arbitraires	4	3	16	5	4	1	5	5	6	49
Enlèvements/disparitions forcées	2	1	4	7	20	4	1	8	3	50

Graphique 2 : Evolution des violations de janvier à septembre 2024



2. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE

Au cours de la période sous revue, 30 cas d'atteinte au droit à la vie ont été relevés dont 27 victimes dont les auteurs n'ont pas été identifiés et 3 victimes dont les auteurs ont été identifiés. La province de Cibitoke reste toujours la zone de prédilection des criminels pour y jeter les corps de leurs victimes car elle vient en tête avec un effectif élevé par rapport aux autres provinces depuis le début de l'année, comme cela est mis en exergue dans le tableau N°3 ci-dessous.

Les témoignages provenant des habitants proches des lieux de ces découvertes macabres à Cibitoke estiment que les victimes non identifiées sont tuées ailleurs et que leurs corps sont jetés dans leur voisinage pour fausser les enquêtes éventuelles.

Les auteurs de ces violations sont principalement des policiers et des miliciens Imbonerakure qui agissent impunément au su et au vu des autorités administratives et judiciaires.

*Comme à l'accoutumée, les responsables administratifs procèdent à l'enterrement des corps sans que des enquêtes soient menées pour mettre la main sur les criminels, en violation de l'article 109 du code de procédure pénale qui dispose qu' « **en cas de découverte d'un cadavre, qu'il s'agisse ou non d'une mort violente, mais si la cause en est inconnue ou suspecte, l'Officier de Police Judiciaire qui en est avisé en informe si possible le Procureur de la République avant de se transporter sur les lieux et de procéder aux premières constatations. L'Officier de Police Judiciaire doit se transporter sur les lieux et procéder aux constatations lorsqu'il lui a été impossible de prendre contact avec le Procureur de la République. Le rapport de constat doit être communiqué à celui-ci sans délai.** »*

Tableau N° 3 : Répartition géographique des victimes d'atteinte au droit à la vie au cours des trois premiers trimestres de l'année 2024

PROVINCES	NOMBRE DE VICTIMES DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIÉS			SOUS TOTAL	NOMBRE DE VICTIMES DONT LES AUTEURS SONT IDENTIFIÉS			SOUS TOTAL	TOTAL GÉNÉRAL
	Premier Trimestre	Deuxième Trimestre	Troisième trimestre		Premier Trimestre	Deuxième Trimestre	Troisième Trimestre		
▪ Cibitoke	16	8	15	39	3	2	1	6	45
▪ Mairie de Bujumbura	2	9	0	11	1	1	0	2	13
▪ Ngozi	2	2	2	6	0	0	0	0	6
▪ Rumonge	2	2	2	6	0	1	0	1	7
▪ Bururi	1	1	0	2	1	0	0	1	3
▪ Muravya	0	0	0	0	1	0	1	2	2
▪ Rutana	2	4	1	7	0	0	0	0	7
▪ Ruyigi	1	0	2	3	0	0	0	0	3
▪ Karusi	1	0	0	1	0	0	0	0	1
▪ Gitega	2	7	1	10	3	0	0	3	13
▪ Bubanza	2	1	0	3	16	1	0	17	20
▪ Kayanza	2	0	0	2	0	3	0	3	5
▪ Makamba	0	2	1	3	0	3	0	3	6
▪ Bujumbura	0	0	2	2	0	0	0	0	2
▪ Kirundo	0	0	1	1		0	1	1	2
TOTAL	33	36	27	96	25	11	3	39	135

Les exemples suivants illustrent ce phénomène préoccupant d'atteinte au droit à la vie au cours du troisième trimestre de l'année 2024.

- **Un corps sans vie d'un jeune homme non identifié découvert en commune de Rugombo de la province de Cibitoke**

Dans la matinée de lundi 8 juillet 2024, des cultivateurs ont découvert un corps sans vie d'un jeune homme non identifié, âgé d'une trentaine d'années, sur la transversale 2 de la colline de Munyika I, en commune de Rugombo de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, le corps en décomposition de la victime gisait au bord d'un canal d'irrigation. Des habitants de la localité estiment que le jeune homme aurait été tué ailleurs et que son corps a été déposé à cet endroit pour fausser ou rendre impossible toute enquête ultérieure.

- **Jean Berchmans Nzikoruriho retrouvé mort dans le parc national de la Ruvubu, commune de Butezi, en province de Ruyigi**

Dans la journée de samedi 13 juillet 2024, le corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Jean Berchmans Nzikoruriho a été retrouvé dans le parc national de la Ruvubu dont il assurait également la garde. Selon des sources en provenance de sa famille, Jean Berchmans Nzikoruriho, originaire de la colline de Gishurushuru de la commune de Butezi, en province de Ruyigi (est du Burundi), avait quitté son domicile la veille de la découverte lugubre pour rencontrer un homme de la province voisine de Karusi à qui il devait remettre des plants d'oignons, mais il n'est plus rentré depuis.

- **Matthieu Harerimana succombe à sa blessure reçue au niveau de la tête en commune et province de Gitega**

Dans la matinée de mardi 15 juillet 2024, vers 10 heures, Matthieu Harerimana, résidant au quartier de Bwoga dans la commune et province de Gitega (centre du Burundi) a été retrouvé agonisant, avec une blessure au niveau de la tête, par des individus non identifiés, dans un marais qui sépare les quartiers de Mushasha et Shatanya. Selon des sources locales, ces individus ont évacué la victime à l'hôpital régional de Gitega, mais se sont ensuite volatilisés dans la nature avec ses deux téléphones portables. Les mêmes sources ont précisé que Matthieu Harerimana, qui se préparait pour son mariage qui aurait été célébré le 27 juillet 2024, a été vite transféré à l'hôpital Tanganyika care où il a malheureusement rendu son âme, quelques heures plus tard.

- **Cinq corps sans vie de trois hommes et deux femmes non identifiées découverts en commune de Buganda de la province de Cibitoke**

Au cours de la semaine du 6 au 13 juillet 2024, cinq corps sans vie de personnes non identifiées, dont 3 hommes et deux femmes, ont été découverts sur les collines de Ndava et de Ruhagarika de la commune de Buganda, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Les sources contactées par SOS-TORTURE BURUNDI indiquent que le dernier corps d'un homme en décomposition a été retrouvé ligoté sur la colline de Ruhagarika, à quelques 800 mètres de la rivière Rusizi séparant le Burundi de la République Démocratique du Congo (RDC). Deux autres corps de femmes en pleine décomposition ont été retrouvés vendredi 12 juillet sur la transversale 3 dans la zone de Ndava, tout près de la rivière Kagunuzi, tandis que les deux premiers corps d'hommes ont été découverts la veille à la transversale 7 de la zone et commune de Buganda.

Les habitants proches des lieux de ces découvertes macabres ont estimé que toutes ces personnes ont été tués ailleurs et que leurs corps ont été jetés à ces différents endroits pour fausser les enquêtes éventuelles et pointent un véhicule aux vitres teintées qui a été aperçu dans la nuit de jeudi 11 juillet 2024 comme celui qui aurait jeté ces corps. La même source a précisé que tous les cinq corps ont été enterrés à la hâte par des Imbonerakure sur l'ordre de l'administrateur communal de Buganda, Pamphile

Hakizimana, sans aucune enquête pour identifier les victimes et les auteurs de ces crimes odieux.

- **Colette Nduwimana, une veuve âgée de 69 ans, assassinée à coups de machette à son domicile en commune Bukinanyana de la province de Cibitoke**

Dans la nuit de samedi 20 juillet 2024, une veuve connue sous le nom de Colette Nduwimana, âgée de 69 ans, a été assassinée à coups de machette par des individus non identifiés qui l'ont retrouvée à son domicile situé sur la colline de Myave de la zone de Ndora, en commune de Bukinanyana de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Des témoins de la découverte macabre ont affirmé avoir été alertés par des gémissements de la victime qui a été surprise en plein sommeil. Les mêmes sources ont précisé que Colette Nduwimana vivait seule avec son petit-fils de 22 ans et qu'elle venait de gagner un procès au Tribunal de grande instance de Cibitoke dans une affaire de conflit foncier qui l'opposait à des parentés.

- **Godelieve Ndikumagenge assassinée à coups de machettes par des individus non identifiés à son domicile en commune Butaganzwa et province de Ruyigi**

Dans la nuit de vendredi 26 juillet 2024, vers 23 heures, une femme connue sous le nom de Godelieve Ndikumagenge a été assassinée à coups de machettes par des individus non identifiés tandis que son mari, Pascal Kabura, a été grièvement blessé au cours de cette attaque qui a été perpétrée à leur domicile situé sur la colline de Kivumu de la commune de Butaganzwa, en province de Ruyigi (est du Burundi). Selon des sources locales, les deux époux, âgés de 50 ans, étaient soupçonnés de sorcellerie.

- **Samuel Kabuye, un commerçant de vaches, décapité à coups de machette par des individus non identifiés en commune de Murwi dans la province de Cibitoke**

Dans la matinée de mercredi 31 juillet 2024, le corps sans vie d'un commerçant de vaches connu sous le nom de Samuel Kabuye, âgé de 71 ans, a été décapité à coups de machette par des individus non identifiés qui lui avaient tendu une embuscade sur la colline de Remera de la commune de Murwi, dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, Samuel Kabuye a été attaqué par ses bourreaux au moment où il se rendait dans la commune voisine de Bukinanyana située dans la même province de Cibitoke pour acheter des vaches et ils lui ont également volé son argent d'un montant de quatre millions de francs burundais.

- **Un jeune homme surnommé Ntatinya a succombé aux coups qui lui ont été infligés par des policiers en commune de Bugabira de la province de Kirundo**

Dans la nuit de jeudi 11 juillet 2024, un jeune homme surnommé Ntatinya a succombé aux coups qui lui ont été infligés par des policiers d'une position installée sur la colline de Kiyonza de la commune de Bugabira, en province de Kirundo (nord du Burundi).

Selon des sources locales, ce jeune homme originaire de la même colline de Kiyonza a d'abord été arrêté par ces policiers sur des accusations fallacieuses d'avoir libéré de la fumée de tabac en leur direction. Ils l'ont alors violemment battu sur place avant de le menotter et de le conduire au cachot de leur position policière.

Les mêmes sources ont affirmé avoir entendu des cris de détresse du jeune homme sous d'actes atroces de torture ayant conduit à sa mort. Par la suite, ces policiers tortionnaires ont tenté de maquiller la scène du crime en suspendant le corps de la victime à l'aide d'une corde sur la charpente d'une maison en chantier qui leur sert à la fois d'abri et de cachot. Ils voulaient par-là faire croire que le jeune homme s'est suicidé, ce qui est inconcevable vu la posture du corps de la victime et la hauteur à laquelle il était suspendu, sans échelle ni chaise à proximité.

- **Un corps sans vie d'une femme non identifiée été retrouvé sur une colline de la commune Musongati en province de Rutana**

Dans la journée de lundi 5 août 2024, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé sur la colline de Rugunga de la commune de Musongati, en province de Rutana (sud-est du Burundi). Selon des témoins de cette découverte lugubre, le corps de la victime, toute nue, portait plusieurs blessures qui prouvent qu'elle a été assassinée à coups de poignard.

Les mêmes sources ont précisé que le corps de la victime a été enterré sur place le même jour sur l'ordre de l'administratrice communale de Musongati, Claudine Niyoyitungira, sans attendre une enquête sur l'identité de la victime et des auteurs de ce crime ignoble. Par ailleurs, selon les mêmes sources, la victime a été enterrée dans des conditions inhumaines car, au lieu de chercher des habits pour recouvrir son corps, elle a été recouverte d'herbes avant son inhumation.

- **Deux corps sans vie d'hommes non identifiés découverts non loin de la rivière Rusizi en commune de Buganda de la province de Cibitoke**

Au crépuscule de lundi 5 août 2024, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été découverts sur la transversale 7 de la colline de Nyamitanga, en commune de Buganda de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), non loin de la rivière Rusizi séparant le Burundi de la RDC (République Démocratique du Congo). Selon des témoins de la découverte macabre, les deux corps étaient déjà en décomposition. Des habitants de Nyamitanga pointent du doigt le responsable provincial du Service National de

Renseignement (SNR) en province de Cibitoke comme celui qui amènerait ces corps dans différents endroits où ils sont régulièrement découverts en raison du fait que son véhicule est souvent aperçu dans ces endroits et à des heures avancées de la nuit. Ainsi, des corps sans vie y sont découverts le lendemain et sont enterrés à la hâte par des jeunes Imbonerakure sur l'ordre de l'administrateur communal de Buganda, Pamphile Hakizimana.

- **Un corps sans vie d'un homme non identifié découvert sur une voie routière de la commune de Buganda, en province de Cibitoke**

Dans la matinée de mercredi 7 août 2024, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'une trentaine d'années, a été retrouvé sur la transversale 3 de la colline de Nyamitanga de la commune de Buganda, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte lugubre, le corps de ce jeune homme était en décomposition. Les mêmes sources ont révélé que l'administrateur communal de Buganda, Pamphile Hakizimana, a donné l'ordre aux Imbonerakure de procéder à l'enterrement de la dépouille mortelle sur le lieu même de sa découverte.

- **Le corps sans vie de Cédric Nkeshimana retrouvé pendu sur un manguier dans un quartier de la commune et province de Makamba**

Dans la petite matinée de mardi 20 août 2024, le corps sans vie d'un jeune homme connu sous le nom de Cédric Nkeshimana, âgé de 23 ans, a été découvert par des passants, pendu sur un manguier, au quartier de Makamba II situé au chef-lieu de cette province du sud du Burundi.

Selon des sources locales, Cédric Nkeshimana venait de terminer ses études dans une école des infirmiers et travaillait dans une pharmacie du chef-lieu de la province. Des témoins de la découverte macabre ont affirmé que le corps du défunt ne présentait pas de blessures et ont estimé que Cédric Nkeshimana a été tué ailleurs et que son corps a ensuite été pendu à cet endroit par ses bourreaux pour simuler un suicide et ainsi fausser toute enquête subséquente.

- **Mpawenimana Charles, et son épouse Ndayisavyimana Frédiane, assassinés à coups de machettes à domicile par des individus non identifiés en commune de Mugina de la province de Cibitoke**

Dans la nuit de lundi 26 août 2024, vers 23 heures, Mpawenimana Charles, âgé de 67 ans, et son épouse Ndayisavyimana Frédiane, âgée de 52 ans, ont été assassinés à coups de machettes par des individus non identifiés qui les ont surpris en plein sommeil à leur domicile situé sur la sous-colline de Rwamagashwa de la colline de Nyempundu, zone de Nyamakarabo, en commune de Mugina de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, les victimes étaient accusées de sorcellerie et, par conséquent, elles subissaient des menaces de mort depuis un certain temps. Des habitants de la localité de Nyempundu pointent du doigt des jeunes Imbonerakure en raison du fait qu'ils ont été souvent aperçus ces derniers jours, à des heures avancées pendant la nuit, tout près de la maison des défunts.

- **Diomède Bankakaje succombe aux lésions corporelles lui infligées par un policier nommé Pascal Bigirimana en commune de Rutegama de la province de Muramvya**

Dans la journée de dimanche 11 août 2024, un homme connu sous le nom de Diomède Bankakaje, originaire de la colline de Munanira I de la commune de Rutegama, en province de Muramvya (centre du Burundi), est décédé à l'hôpital de Kibimba où il avait été évacué à la suite des lésions corporelles qui lui avaient été infligées le même jour par un policier dénommé Pascal Bigirimana, dans un bistro de la localité.

Selon des témoins, Diomède Bankakaje a été invité par un ami pour aller partager un verre de bière dans un bistro situé sur la colline de Munanira I. Après un certain moment, le policier Pascal Bigirimana a fait irruption dans ce bistro et a commencé à battre violemment la victime, sans raison apparente, jusqu'à ce qu'elle perde connaissance.

Bien que Diomède Bankakaje ait été évacué d'urgence au centre de santé de Marumane proche de l'endroit du crime, puis transféré à l'hôpital de Kibimba, il n'a pas survécu aux coups et blessures qui lui avaient été infligés par ce policier.

- **Deux corps sans vie de jeunes hommes, âgés d'une trentaine d'années, découverts en commune de Rugombo de la province de Cibitoke**

Dans l'après-midi de mardi 24 septembre 2024, vers 17 heures, deux corps sans vie de jeunes hommes, âgés d'une trentaine d'années, ont été découverts par des cultivateurs sur les transversales 11 et 12 de la colline de Rusiga, en commune de Rugombo de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), à quelques 500 mètres de la rivière Rusizi séparant le Burundi de la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon des témoins de la découverte macabre, les corps de ces jeunes gens étaient décapités et gisaient dans une mare de sang encore frais. D'après des témoins oculaires, les corps de ces jeunes gens auraient été jetés à ces endroits par des agents du Service National de Renseignement (SNR) car ils ont affirmé avoir aperçu, dans la nuit du 23 au 24 septembre 2024, le véhicule du responsable de ce service en province de Cibitoke, le colonel de police Félix Havyarimana, circulant dans cette zone et le soupçonnent d'être impliqué dans ce double meurtre.

Les deux corps ont été enterrés le même jour vers la tombée de la nuit sur l'ordre de l'administrateur de la commune de Rugombo.

- **Un présumé voleur tué et décapité par des Imbonerakure en commune Mugina de la province de Cibitoke**

Dans la nuit de lundi 19 août 2024, un présumé voleur connu sous le nom d’Audace Ngendahayo, âgé de 52 ans, a été assassiné, puis décapité, par des Imbonerakure sur la colline de Rugajo de la commune de Mugina, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, des Imbonerakure ont retrouvé ce père de sept enfants dans une bananeraie de cette localité et lui ont immédiatement asséné plusieurs coups de machettes, avant de lui couper la tête. Les mêmes sources ont précisé que le défunt a été enterré sur-le-champ par des Imbonerakure sur l’ordre de l’administratrice communale de Mugina, Julienne Ndayihaya, sans la participation des membres de la famille de la victime.

3. ENLÈVEMENTS OU DISPARITIONS FORCÉES

Au cours du troisième trimestre, 17 cas de disparitions forcées ont été observés, alors que pendant le trimestre précédent SOS-TORTURE BURUNDI avait relevé 31 cas.

Comme cela a été déjà relevé lors des périodes précédentes, les principaux auteurs de ces violations sont des agents du SNR qui utilisent des véhicules aux vitres teintées pour embarquer leurs victimes, les responsables administratifs, des fois en complicité avec les Imbonerakure, des hommes non identifiés et des policiers de la PNB.

Il est toujours à déplorer la prolifération des cas d'arrestations opérées sous forme d'enlèvements qui deviennent de plus en plus une coutume au sein des corps de défense et de sécurité, en violation des règles pertinentes du code de procédure pénale en matière de privation de liberté.

Les cas suivants illustrent ce phénomène :

- **Désiré Manirampa, enlevé par des agents du SNR en commune de Ntahangwa de la mairie de Bujumbura**

Dans l'après-midi de mardi 30 juillet 2024, vers 14 heures, un jeune homme connu sous le nom de Désiré Manirampa, âgé de 26 ans, a été enlevé par des agents du SNR (Service National de Renseignement) sur la RN5 au niveau du quartier de Kiyange de la zone de Buterere, en commune de Ntahangwa de la mairie de Bujumbura (ouest du Burundi) et a été conduit vers une destination inconnue.

Selon des témoins de son enlèvement, Désiré Manirampa, résidant sur la colline de Karurama de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke, a été intercepté par des agents du SNR au moment où il se rendait en mairie de Bujumbura à bord du véhicule de type Proxy de son père (F5673A) pour acheter des matériaux de construction de sa maison située au quartier de Kigobe dans la même province de Cibitoke.

Ces agents du SNR lui avaient tendu une embuscade à bord de leur véhicule double cabine aux vitres teintées dans lequel ils l'ont embarqué vers une destination inconnue, de même que le véhicule qu'il conduisait.

- **Jean-Marie Ntezimana, Ezéchiel Bukuru et Anicet Nkurunziza enlevés par des agents du SNR en mairie de Bujumbura**

Au cours des journées de vendredi à samedi 3 août 2024, trois hommes connus sous les noms de Jean-Marie Ntezimana, Ezéchiel Bukuru et Anicet Nkurunziza ont été enlevés par des agents du SNR en mairie de Bujumbura (ouest du Burundi) et ont été conduits vers une destination inconnue.

Jean-Marie Ntezimana et Ezéchiel Bukuru, des tailleurs-couturiers, sont originaires de la colline de Ruyaga de la commune de Kanyosha, dans la province de Bujumbura (ouest du Burundi) et sont amis. Par contre, leur ami Anicet Nkurunziza est natif de la colline de Kabumba dans la même commune de Kanyosha et est membre du parti CNDD-FDD.

Selon des informations en provenance des membres de leurs familles, Jean-Marie Ntezimana, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) pro Agathon Rwaso, a été enlevé dans l'après-midi de vendredi 2 août 2024 au moment où il avait passé la journée dans des cérémonies d'enterrement d'une personne au cimetière de Mpanda en mairie de Bujumbura.

Les mêmes sources ont révélé qu'Ezéchiel Bukuru (sans appartenance politique) et Anicet Nkurunziza ont été enlevés devant le magasin « Le Parisien » au cours de la journée de samedi 3 août 2024, dans la ville de Bujumbura, par des agents du SNR qui étaient à bord d'une camionnette double cabine Toyota Hilux aux vitres teintées et ont été conduits à bord de ce véhicule vers une destination inconnue. Ils étaient descendus à Bujumbura pour tenter de rechercher leur ami Jean-Marie Ntezimana porté disparu la veille. Depuis ce jour, les membres de leurs familles les ont recherchés sans succès dans différents cachots de la mairie de Bujumbura et de la commune de Mutimbuzi en province de Bujumbura.

- **Jean-Claude Niyuhire alias Magenge enlevé par des agents du SNR en mairie de Bujumbura**

Dans l'après-midi de vendredi 9 août 2024, vers 18 heures, un homme connu sous le nom de Jean-Claude Niyuhire alias Magenge, âgé de 38 ans, a été enlevé par des agents du SNR devant l'hôpital militaire de Kamenge au moment où il rentrait à son domicile situé dans la zone de Ngagara de la commune de Ntahangwa, en mairie de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des témoins de son enlèvement, Jean-Claude Niyuhire, originaire de la colline de Mushonge de la commune de Tangara, en province de Ngozi (nord du Burundi), a été enlevé avec la complicité d'un certain Saidi Habarugira (informateur du SNR) qui a appelé le responsable du SNR en mairie de Bujumbura, colonel de police Eliphaz Niyongabo, pour lui dire qu'il venait d'apercevoir la victime devant l'hôpital militaire de Kamenge.

Par la suite, une camionnette double cabine Toyota Hilux blanche ayant le numéro d'immatriculation E0519A est arrivée à toute vitesse à bord de laquelle des policiers sont sortis précipitamment et ont embarqué sans ménagement Jean Claude Niyuhire vers une destination inconnue.

SOS-TORTURE SOS-Torture Burundi a appris plus tard que Jean-Claude Niyuhire a été conduit au cachot du siège du SNR où il a été arbitrairement détenu en raison de ses conflits civils avec certains individus alors que de tels cas sont portés devant les tribunaux civils.

- **Wivin Mpundu, rapatrié du Rwanda, enlevé par la police puis relâché aussitôt après**

Dans l'après-midi de lundi 19 août 2024, vers 18 heures, un jeune homme connu sous le nom de Wivin Mpundu, âgé de 26 ans, a été enlevé au chef-lieu de la commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi) par deux policiers qui l'ont conduit à bord de leur motocyclette vers une destination inconnue.

Selon des sources en provenance de sa famille, Wivin Mpundu avait fui le Burundi vers le Rwanda en 2015, mais il s'est rapatrié depuis 2023. SOS-Torture Burundi a appris plus tard que le jeune homme Wivin Mpundu a été relâché par la police et qu'il se trouve actuellement au sein de sa famille. Il s'agit d'une violation éhontée des règles pertinentes du code de procédure pénale qui disposent notamment que « *tout officier de police judiciaire ou le magistrat sous le contrôle duquel il agit a l'obligation d'informer la famille de la personne gardée à vue ou toute autre personne intéressée de la mesure dont elle est l'objet et du lieu de la garde à vue* » (article 36, al. 1^{er}).

- **Mélance Ndayizeye, chef de la colline de Kagwema I, enlevé par des individus non identifiés en commune de Gihanga de la province de Bubanza**

Dans la matinée de lundi 9 septembre 2024, vers 11 heures, le chef de la colline de Kagwema I, Mélance Ndayizeye, âgé de 36 ans, a été enlevé par des individus non identifiés sur la 5^{ème} avenue Gihanga, à la jonction avec la RN5 (Route Nationale n° 5), en commune de Gihanga de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi), et l'ont conduit depuis ce jour vers une destination inconnue.

Selon des témoins, Mélance Ndayizeye s'était rendu au chef-lieu de la commune de Gihanga pour une réunion hebdomadaire avant de recevoir un appel d'une personne qui lui demandait de la rencontrer à la 5^{ème} avenue Gihanga pour lui signer un document « urgent ».

Selon les mêmes sources, Mélance Ndayizeye a été appréhendé par trois hommes, soupçonnés d'être des agents du SNR, à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine blanche aux vitres teintées, qui l'ont forcé à monter dans ce véhicule. Parmi les ravisseurs, deux ont été identifiés par la population de Kagwema I : il s'agit d'un certain

Lambert originaire du village II de Gihanga et de Nestor Munezero alias Mbike connu comme un informateur du SNR.

Les mêmes sources ont précisé que Mélance Ndayizeye n'était pas en bons termes avec le chef des Imbonerakure de Gihanga, Olivier Nahimana, depuis sa nomination comme chef de colline car il voulait que son petit frère, troisième sur la liste des conseillers collinaires, fût plutôt nommé à cette fonction.

- **Paul Uwitije, enlevé par des agents du SNR au centre-ville de Cibitoke de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke**

Dans la nuit de lundi 9 septembre 2024, vers 19 heures, un homme connu sous le nom de Paul Uwitije, âgé de 48 ans, a été enlevé par des agents du SNR au centre-ville de Cibitoke de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, Paul Uwitije se trouvait dans un bistro appelé « chez Mwarabu » en train d'étancher la soif avec des amis quand des hommes en uniforme de la Police Nationale du Burundi (PNB) y ont fait irruption et l'ont menotté avant de l'embarquer vers une destination inconnue à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine blanche aux vitres teintées du responsable du SNR en province de Cibitoke. Les mêmes sources ont précisé que les membres de sa famille l'ont cherché sans succès dans tous les cachots de la province de Cibitoke et que tous ses téléphones étaient éteints.

- **Quatre militants du parti Conseil Des Patriotes (CDP) arrêtés et enlevés par un responsable des miliciens Imbonerakure en commune Rugombo de la province de Cibitoke**

Dans l'après-midi du dimanche 15 septembre 2024, vers 17 heures, quatre militants du parti Conseil Des Patriotes (CDP), Mao Ndikukazi, Elysée, Hamza et un autre dont le nom n'a pas été révélé, ont été arrêtés à l'Hôtel Jaune situé au chef-lieu de la province de Cibitoke (nord-ouest du pays) où ils étaient en train d'étancher leur soif. Selon des témoins oculaires, les quatre militants du CDP ont été arrêtés par le commissaire du marché de Rugombo prénommé Elias et responsable des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD en commune de Rugombo, en collaboration avec des agents du Service National de Renseignement (SNR) à Cibitoke.

D'après les mêmes sources, les quatre militants du CDP ont été accusés de tenir une réunion illégale et ont été conduits manu militari par le commissaire provincial de la police vers un lieu inconnu. Leurs familles les ont cherchés dans les cachots de cette province mais en vain et demandent leur libération immédiate et sans condition.

- **Philippe Ntamakiriro, responsable communal du parti CNL pro-Rwasa, attaqué et enlevé de son domicile par un groupe de militants du CNDD-FDD en commune Mishiha de la province de Cankuzo**

Dans la nuit de lundi 16 septembre 2024, vers 23 heures, un homme connu sous le nom de Philippe Ntamakiriro, âgé de 36 ans, responsable du parti CNL pro Rwsa en commune de Mishiha, résidant sur la colline et zone de Mwiruzi de la commune de Mishiha, en province de Cankuzo (est du Burundi), a été attaqué et enlevé de son domicile par un groupe de militants du CNDD-FDD.

Selon des sources locales, cet enlèvement a été opéré par Philippe Munyaneza, ancien secrétaire collinaire du parti CNDD-FDD sur la colline de Mwiruzi, Antoine Mugerinkoko, chef de sous-colline et trois imbonerakure connus sous les noms de Ntore, Ndayisaba et Ngabo.

D'après les mêmes sources, ces ravisseurs ont essayé d'imiter la voix de son petit frère pour le piéger et le faire sortir sans problème, mais il a refusé de sortir. Ils ont alors défoncé la porte et l'ont pris par force bien que les membres de sa famille aient essayé en vain d'alerter l'entourage, y compris l'administrateur de la commune de Mishiha, Frédéric Nzoyisaba et le gouverneur de la province de Cankuzo, Boniface Banyiyezako. Finalement, la victime a été conduite à bord d'une Jeep PRADO noire qui était garée non loin de sa maison. Sa famille l'a cherché le lendemain dans tous les cachots de la province de Cankuzo, sans succès.

- **Le nommé Karangwa, âgé de 56 ans, enlevé à son domicile en commune de Giteranyi de la province de Muyinga**

Dans la nuit de vendredi 20 septembre 2024, vers 19h30, un homme connu sous le nom de Karangwa, âgé de 56 ans, a été enlevé à son domicile sur la colline de Kijumbura de la zone de Masaka, en commune de Giteranyi de la province de Muyinga (nord-est du Burundi), par le responsable du Service National de Renseignement (SNR) dans cette province, Wilson Nzisabira, en collaboration avec des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir, le Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD).

Selon des témoins, Karangwa, un ancien réfugié du camp de Mahama en République du Rwanda qui s'était rapatrié début 2022, a été enlevé par des Imbonerakure, tout juste dès son arrivée à son domicile, qui l'ont vite remis au responsable provincial du SNR à Muyinga. Karangwa a été alors embarqué à bord du véhicule aux vitres teintées de Wilson Nzisabira vers une destination inconnue. Les mêmes sources ont précisé que, depuis ce jour, les membres de la famille de Karangwa l'ont cherché dans tous les cachots officiels de Muyinga, sans succès.

Des Imbonerakure et certaines autorités locales avaient des préjugés selon lesquels la victime aurait gardé des liens étroits avec des Burundais qui sont restés au Rwanda.

4. ATTEINTE AU DROIT À LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2024, 16 cas d'arrestations et détentions arbitraires ont été relevés contre 10 cas au cours du deuxième trimestre, ce qui constitue une augmentation de 60%. Certains cas relevés sont en rapport avec le non-respect du code de procédure pénale en matière de garde à vue pour les dossiers qui sont applicables normalement dans le cas d'une affaire criminelle ; le dépassement des délais de garde à vue, les détentions illégales par des personnes qui n'ont pas le pouvoir de privation de liberté etc.

Les cas suivants illustrent ces violations :

- **Gérard Nibigira correspondant de la Radio-Télévision Isanganiro arrêté à une station-service par le commissaire communal de la police à Gitega**

Dans l'après-midi de dimanche 1^{er} juillet 2024, vers 12h30, le correspondant de la Radio-Télévision Isanganiro, Gérard Nibigira, a été arrêté à une station-service située au quartier de Shatanya de la commune et province de Gitega (centre du Burundi) par le Lieutenant-colonel de police Jean Prime Ndikubwayo, commissaire communal de la police à Gitega, puis conduit au cachot du commissariat provincial de la police.

Selon des témoins, le journaliste Gérard Nibigira a été arrêté et brutalisé au moment où il tentait de prendre des photos de la scène du désordre causé par des policiers qui usaient de favoritisme dans la gestion des files d'attente lors la distribution du carburant à la station-service « Murisanze », communément appelée « Chez Filippo ». Les mêmes sources ont précisé que ce journaliste a été libéré le même jour, après une brève détention de 3 heures, tandis que son téléphone a été confisqué par la police, sans motif valable.

- **David Nzeye, un fonctionnaire informaticien arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR)**

Dans l'après-midi de jeudi 11 juillet 2024, vers 13 heures, David Nzeye, informaticien au Centre de Traitement Informatique (CTI) du Ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi (MFPTE), a été arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) et conduit au cachot du quartier général de ce service situé dans la zone de Rohero de la mairie de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des témoins, lors de son arrestation sans mandat, David Nzeye a été retrouvé à son service malgré sa lettre de démission qu'elle avait adressée au ministre de la Fonction publique le 5 juillet dernier en raison des menaces qu'il subissait dans l'exercice de ses fonctions. En effet, son ancien supérieur hiérarchique lui avait été demandé de se présenter ce jour au service pour fournir d'amples explications sur le motif de sa récente démission.

- **Prosper Nzosabimana, arrêté sous forme d'enlèvement par des Imbonerakure à bord un véhicule aux vitres teintées, dans la ville de Ngozi.**

Dans la nuit de mercredi 10 juillet 2024, vers 19 heures, un commerçant connu sous le nom de Prosper Nzosabimana a été arrêté sous forme d'enlèvement dans la ville de Ngozi (nord du Burundi) à l'endroit appelé « Kuri Ferme » par des Imbonerakure à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine blanche aux vitres teintées, sans plaques d'immatriculation, qui l'ont ensuite conduit au cachot du SNR à Ngozi.

Selon des témoins, Prosper Nzosabimana, originaire de la colline de Gitongo de la commune de Bugendana, en province de Gitega, a été enlevé par des Imbonerakure dirigés par leur chef dans la nouvelle province de Butanyerera, Jean Bosco Ndayishimiye, y compris un Imbonerakure très redouté à Ngozi, surnommé Cokumpa. SOS-Torture Burundi a appris que Prosper Nzosabimana a été transféré le lendemain de son arrestation au siège de l'Administration générale du SNR.

- **Pantaléon Ntakarutimana, correspondant d'un Magazine arbitrairement arrêté par la police en commune Bweru de la province de Ruyigi**

Dans la journée de samedi 13 juillet 2024, Pantaléon Ntakarutimana, correspondant du Magazine Jimbere et de la radio Indundi Culture dans la province de Ruyigi (est du Burundi), a été arbitrairement arrêté par la police sous l'ordre donné par l'administratrice communale de Bweru, Diane Nibitanga, et a été conduit sans ménagement au cachot du commissariat de la police dans cette même commune.

Selon des témoins, le journaliste Pantaléon Ntakarutimana a été accusé par cette administratrice communale de diffuser de fausses informations et non équilibrées. Au moment de son arrestation, il a été particulièrement accusé d'avoir diffusé une information, sans la version de l'administratrice communale de Bweru, sur un cas d'un corps sans vie d'une personne dont on disait qu'elle était morte dans un accident de la route.

Cela a créé une polémique entre l'administration et des membres de la victime qui avaient refusé de procéder à son enterrement sans enquête sur la cause et les circonstances de son décès. Le journaliste Pantaléon Ntakarutimana a été libéré le lundi 15 juillet 2024 après deux jours passés en garde à vue au cachot de la commune de Bweru.

- **Grégoire Ndayegamiye et son épouse Spès Kwizera arbitrairement détenus dans un cachot en commune et province de Makamba**

Dans la matinée de lundi 15 juillet 2024, vers 11 heures, un homme connu sous le nom de Grégoire Ndayegamiye et son épouse Spès Kwizera ont été arbitrairement arrêtés et détenus au cachot de la commune et province de Makamba (sud du Burundi), après avoir répondu à une convocation du procureur de Makamba en rapport avec un différend sur la paternité d'un enfant de leur fille, Anny Stecy Gakiza.

Selon des témoins, l'origine du conflit remonte en 2019 lorsque la fille de Grégoire Ndayegamiye et Spès Kwizera est tombée enceinte à l'âge de 14 ans. Bien que la jeune fille ait affirmé que l'auteur de sa grossesse est un jeune homme de son école, le fils d'une certaine Odette Inakarire, ce jeune homme a nié toute relation avec la fille.

C'est ainsi qu'au moment de la naissance, les parents de la jeune fille ont décidé de faire enregistrer cet enfant Anny Stecy Gakiza à leurs noms dans les registres de l'état civil, afin que leur fille puisse continuer ses études. Cependant, lorsque l'enfant a atteint l'âge de trois ans, la famille du père biologique a commencé à s'intéresser à l'enfant et aurait même engagé un procès en reconnaissance de paternité, à l'insu de Grégoire Ndayegamiye et Spès Kwizera.

SOS-Torture Burundi a appris que Grégoire Ndayegamiye et son épouse Spès Kwizera ont été libérés le lendemain après une nuit passée en détention au chef-lieu de la commune de Makamba.

- **Ferdinand Mpawenimana, arbitrairement arrêté dans la commune de Ntangwa de la mairie de Bujumbura**

Dans la journée de mercredi 21 août 2024, un jeune homme connu sous le nom de Ferdinand Mpawenimana, âgé de 32 ans, a été arbitrairement arrêté au quartier de Songa de la zone de Kamenge, dans la commune de Ntangwa de la mairie de Bujumbura (ouest du Burundi), par le responsable de la ligue des jeunes Imbonerakure dans cette zone, Jimmy Ndayishimiye.

Selon des témoins, Ferdinand Mpawenimana, originaire de la colline de Murayi de la commune de Giheta, en province de Gitega, a été arrêté sans aucun motif connu au moment où il exerçait son métier de cordonnier et a été conduit dans un premier temps au cachot de la zone de Kamenge, avant que des agents du SNR (Service National de Renseignement) n'arrivent pour le conduire vers une destination inconnue.

- **Désiré Nzisabira, représentant du parti Sahwanya FRODEBU arbitrairement arrêté par des Imbonerakure en commune et province de Rumonge**

Dans la matinée du 20 août 2024, vers 10 heures, Désiré Nzisabira, représentant du parti Sahwanya FRODEBU dans la zone de Kigwena de la commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi), a été arbitrairement arrêté par des Imbonerakure sur la colline de Mayengo de la même zone, sur l'ordre du chef de cette colline. Selon des témoins, Désiré Nzisabira a d'abord été séquestré dans une boutique durant toute la journée avant d'être transféré au cachot de la zone de Kigwena.

Les mêmes sources ont précisé que Désiré Nzisabira a été victime de son appartenance politique, notamment en raison du fait qu'il a refusé de payer une contribution forcée pour le financement de la campagne électorale du parti CNDD-FDD.

- **Léonce Sinzinkayo, ancien ministre des Transports et des Télécommunications, arrêté sous forme d'enlèvement dans la nuit de jeudi 29 août 2024 à son domicile en mairie de Bujumbura**

Le nommé Léonce Sinzinkayo, ancien ministre des Transports et des Télécommunications (1996) et maire de la ville de Bujumbura (1993-1994), a été arrêté sous forme d'enlèvement dans la nuit de jeudi 29 août 2024 à son domicile situé dans le quartier de Mutanga Nord en mairie de Bujumbura (ouest du Burundi) par des agents du SNR qui l'ont conduit vers une destination inconnue.

Selon des sources en provenance de sa famille, Léonce Sinzinkayo, âgé de 70 ans, aurait été détenu depuis le jour de son arrestation au cachot du quartier général du SNR situé tout près de la cathédrale Regina Mundi dans la zone de Rohero de la commune de Mukaza. Les membres de sa famille déplorent par ailleurs qu'aucun droit de visite ne lui soit reconnu depuis un mois de détention arbitraire.

Cette détention arbitraire constitue une violation éhontée de l'article 34 du code de procédure pénale qui stipule que « *la garde à vue de Police Judiciaire [...] ne peut excéder sept jours francs, sauf prorogation indispensable décidée par l'Officier du Ministère Public ayant comme limite maximale le double de celle-ci* ».

- **Juvénal Ntahomvukiye par des militaires du camp de Mudubugu situé dans la commune de Gihanga de la province de Bubanza**

Dans la journée de jeudi 26 septembre 2024, un homme connu sous le nom de Juvénal Ntahomvukiye a été arbitrairement arrêté par des militaires du camp de Mudubugu situé dans la commune de Gihanga de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi) et a été conduit manu militari au cachot de ce camp.

Selon des témoins, Juvénal Ntahomvukiye a été arrêté dans les propriétés foncières litigieuses entre le camp de Mudubugu et les habitants de cette localité. Les mêmes sources ont précisé que ce sexagénaire a été prié de signer un contrat de location avec les autorités du camp afin d'être libéré, une offre qui l'a refusée, à l'instar de tous les habitants de Mudubugu qui ont refusé de signer ce genre de contrat.

Il s'agit d'une violation manifeste des règles du code de procédure pénale qui n'investit en aucune manière les membres de la Force de Défense Nationale du Burundi du pouvoir de privation de liberté à des civils.

5. ATTEINTE AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Au cours du troisième trimestre de l'année 2024, 12 cas d'atteinte à l'intégrité physique ont été relevés contre 5 cas au cours du trimestre écoulé. Comme sous les périodes précédentes, les auteurs restent généralement impunis, ce qui constitue le terreau des actes d'atteinte à l'intégrité physique des populations dont des Imbonerakure, des policiers et des responsables administratifs locaux se rendent régulièrement coupables.

Les éléments suivants illustrent ces cas.

- **Pascal Kabura, a été grièvement blessé au cours de cette attaque qui a coûté la vie à son épouse Godelieve Ndikumagenge**

Dans la nuit de vendredi 26 juillet 2024, vers 23 heures, une femme connue sous le nom de Godelieve Ndikumagenge a été assassinée à coups de machettes par des individus non identifiés tandis que son mari, Pascal Kabura, a été grièvement blessé au cours de cette attaque qui a été perpétrée à leur domicile situé sur la colline de Kivumu de la commune de Butaganzwa, en province de Ruyigi (est du Burundi). Selon des sources locales, les deux époux, âgés de 50 ans, étaient soupçonnés de sorcellerie.

- **Gabriel Banzawitonde, président du parti APDR violemment battu et blessé par un groupe de policier en mairie de Bujumbura**

Dans la nuit de jeudi 8 août 2024, vers 21 heures, Gabriel Banzawitonde, président du parti APDR (Alliance pour la Paix, la Démocratie et la Réconciliation), a été violemment battu et grièvement blessé par un groupe de policiers en poste tout près du pont Gikoma sur la RN 9, axe Bujumbura-Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins de la scène horrible, Gabriel Banzawitonde, en même temps cadre de la LONA (Loterie Nationale du Burundi), a été agressé alors qu'il tentait de défendre un chauffeur de taxi dans son altercation avec des policiers positionnés sur la rivière Gikoma. En effet, le chauffeur avait pris quelques passagers de trop à bord de son véhicule et tentait de s'expliquer aux policiers qui voulaient lui soutirer de l'argent en guise de corruption sous forme d'amende transactionnelle sans quittance. Selon les mêmes sources, quand Gabriel Banzawitonde leur a proposé que ce chauffeur soit sanctionné selon la loi et qu'il puisse payer une amende à l'Office Burundais des Recettes (OBR), ces policiers ont sauté sur lui pour le frapper à l'aide de leurs ceinturons, bottines et canons de leurs fusils, après avoir déchiré sa carte nationale d'identité qu'ils venaient de lui demander de présenter. Heureusement, des passants et curieux sont intervenus et ces policiers ont décidé d'embarquer la victime vers le cachot de la zone de Kinama où il a passé la nuit en détention arbitraire, malgré des hématomes au visage, au niveau des épaules et du dos.

Gabriel Banzawitonde a finalement été libéré le lendemain matin, après avoir demandé les motifs de sa privation de liberté et l'identité des policiers qui l'ont roué de coups.

- **Joseph Ndabakandiye et un aveugle connu sous le nom de Nyampunyi violemment battus par des Imbonerakure en patrouille en commune Mpanda de la province de Bubanza.**

Dans la nuit de dimanche 25 août 2024, un homme dénommé Joseph Ndabakandiye et un aveugle connu sous le nom de Nyampunyi ont été violemment battus par des Imbonerakure en patrouille nocturne dirigés par le prénommé Eddy et un certain Mwarabu au village de Ragaza de la colline et zone de Gihanga, en commune de Mpanda de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi) et ont été évacués, dans un état critique, dans une structure sanitaire de la localité où ils sont depuis hospitalisés.

Selon des sources locales, ces Imbonerakure ont fait irruption au domicile de Nyampunyi, après avoir défoncé la porte de la maison, et lui ont demandé où se trouve son fils qui, d'après leurs allégations, leur aurait jeté des pierres. Comme son fils n'était pas à la maison, ces Imbonerakure se sont mis à battre violemment Nyampunyi et l'ont grièvement blessé au niveau du visage. Les mêmes sources ont précisé que les cris de détresse de Nyampunyi ont alerté son voisin Joseph Ndabakandiye qui a dû intervenir. C'est ainsi que ces mêmes Imbonerakure l'ont également battu, plus particulièrement au niveau des reins.

- **Quatre militants du parti CNL violemment battus par un responsable collinaire du parti CNDD-FDD en commune de Giharo en province de Rutana**

Dans la journée de samedi 31 août 2024, quatre militants du parti CNL2, Claver Bampamirubusa, Gasindi, Minani et Daniel, ont été violemment battus par le secrétaire collinaire du parti CNDD-FDD sur la colline de Butezi connu sous le nom de Jean Bosco Ciza, en complicité avec le responsable des Imbonerakure sur cette colline de la commune de Giharo en province de Rutana (sud-est du Burundi).

Selon des témoins, les quatre militants du CNL ont été battus en raison de leur appartenance politique étant donné que leurs agresseurs les accusaient d'être à l'origine de l'irrespect des habitants de cette colline à leur égard à la suite des enseignements des responsables du CNL dans la localité.

Les mêmes sources ont précisé que les deux Imbonerakure leur ont également extorqué une somme de quarante mille francs burundais (40.000 Fbu) et un cahier servant de registre d'enregistrement des contributions des membres d'une association communautaire. Ils ont même porté plainte auprès du chef de colline de Butezi, mais l'affaire a été classée sans suite.

- **Jules Irankunda, un conducteur de moto taxi grièvement blessé à coup de lance par Kassim Ndihereye, un Imbonerakure en commune de Mutaho de la province de Gitega**

Dans l'après-midi de vendredi 30 août 2024, un conducteur de moto taxi dénommé Jules Irankunda a été grièvement blessé à coup de lance par un jeune Imbonerakure connu sous le nom de Kassim Ndihereye en commune de Mutaho de la province de Gitega (centre du Burundi).

Selon des témoins, des conducteurs de motos, y compris la victime, étaient en train de discuter de leurs expériences dans la conduite des motos, en présence de Kassim Ndihereye. Mais, à un certain moment, celui-ci s'est retiré de ce groupe et, quelque temps plus tard, il est revenu avec une lance à la main. Kassim Ndihereye s'est aussitôt dirigé en direction de Jules Irankunda et lui a projeté, sans raison apparente, une lance au niveau des côtes. Les mêmes sources ont précisé que la victime a été vite évacuée vers le centre de santé de Mutaho avant d'être transférée à l'hôpital de Mutoyi pour des soins appropriés.

SOS-Torture Burundi a appris que Kassim Ndihereye a été directement arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat de la police à Mutaho où il n'a passé que deux heures avant d'être libéré. Il est à déplorer l'impunité qui entoure les actes de violence commis par des Imbonerakure, ce qui constitue le terreau des actes d'atteinte à l'intégrité physique des populations dont les Imbonerakure se rendent régulièrement coupables.

- **Sylvestre Niyomukiza, violemment battu par des jeunes Imbonerakure en commune et province de Gitega**

Dans la nuit de lundi 9 septembre 2024, un homme connu sous le nom de Sylvestre Niyomukiza a été violemment battu par des jeunes Imbonerakure sur la colline de Rukoba, en commune et province de Gitega (centre du Burundi) sur l'ordre du secrétaire collinaire parti du CNDD-FDD, Désiré Habimana.

Selon des sources locales, Désiré Habimana et un groupe de jeunes Imbonerakure ont fait irruption au domicile de Sylvestre Niyomukiza et lui ont intimé l'ordre d'ouvrir la porte de la maison et de sortir immédiatement. Aussitôt sorti, il a été saisi violemment avec des coups de bâtons, sans aucune explication, au point de ne pouvoir se tenir debout.

Il est déplorable que ces Imbonerakure continuent d'agir ainsi en toute impunité avec le silence assourdissant des autorités administratives, policières et judiciaires sur leurs exactions.

6. CONCLUSION

Le troisième trimestre a été caractérisé par les violations continues des droits de l'homme au Burundi, une problématique qui a motivé le renouvellement du mandat du Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme lors de la 57^{ème} session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, tenue en septembre-octobre 2024.

Les cas d'atteinte au droit à la vie restent les plus nombreux avec le phénomène des corps sans vie découverts dans la nature. Puis, les auteurs de ces violations ne sont pas connus tandis que l'administration s'empresse d'enterrer ces corps sans enquête pour identifier les auteurs et les poursuivre en justice comme le prévoit la loi.

Les actes d'atteinte à l'intégrité physique, d'arrestation ou de détention arbitraires, sont toujours commis au grand jour par des miliciens Imbonerakure, en complicité avec des autorités administratives et policières en toute impunité, dans un contexte de verrouillage de l'espace démocratique et de répression des opposants politiques.

Puis, le phénomène des disparitions forcées reste préoccupant d'autant plus que les cas d'arrestations opérées sous forme d'enlèvements deviennent de plus en plus une coutume au sein des corps de défense et de sécurité, en violation des règles pertinentes du code de procédure pénale en matière de privation de liberté.

7. RECOMMANDATIONS

7.1 AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI

- Assainir le climat socio-politique en levant toutes les entraves à l'exercice et à la jouissance des droits et des libertés reconnues par la constitution du pays et les instruments que le Burundi a ratifiés, garantissant spécialement les libertés d'opinion, d'association, de presse, de réunion pacifique, etc. ;
- Privilégier le dialogue politique en élargissant l'espace démocratique face au processus électoral de 2025 et de 2027 en cours qui reste handicapé par le harcèlement des opposants politiques et des médias et de la société civile indépendants dont les responsables en exil font toujours l'objet des mandats d'arrêt à caractère politique lancés injustement à leur encontre ;
- Appliquer rigoureusement les dispositions pertinentes du code de procédure pénale en diligentant des enquêtes pour identifier et punir les auteurs des crimes liés au phénomène préoccupant de corps abandonnés ;
- Mettre définitivement fin aux abus de la milice Imbonerakure en multipliant des actes de poursuite contre ceux, timidement entamés contre certains d'entre eux, qui se rendent coupables d'actes contraires à la loi ;
- Reprendre la coopération effective avec les instances internationales de protection des droits de l'homme et permettre la poursuite des enquêtes sur les crimes commis depuis 2015 et les visites au Burundi du Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

7.2 AUX PAYS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST

- Respecter les droits des réfugiés burundais se trouvant dans leurs pays en se gardant notamment de les refouler ou de les soumettre à de mauvaises conditions en vue de les forcer au rapatriement en violation des conventions internationales pertinentes ;
- Relancer les initiatives de dialogue inclusif sur la réhabilitation de l'Accord d'Arusha suite à l'arrêt de la Cour de l'EAC du 25 novembre 2021 invalidant le troisième mandat du feu président Pierre Nkurunziza qui est à la base de la crise de 2015 dont les effets néfastes se poursuivent.

7.3 A LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

- Rester attachée aux valeurs et aux principes des droits humains et de la bonne gouvernance dans le dialogue politique avec le Gouvernement du Burundi en matière de relance effective de la coopération ;

- Maintenir notamment à l'agenda du dialogue la coopération du Burundi avec les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme et plus particulièrement le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi ;
- Maintenir le soutien du mandat et de l'œuvre de la Cour Pénale Internationale (CPI) sur le Burundi pour la poursuite des enquêtes et l'ouverture de poursuites afin de mettre fin à l'impunité au Burundi.